

### **COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**

Le jeudi 16 Juin 2022, les nommés KONÉ Sakaridja et KONE Lacina ( tous deux agents pénitentiaires), et KONÉ Zeba (agent du Service social ) ont, sans autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques respectifs, en violation des procédures et des règles de sécurité et munis d'un faux document, extrait de sa cellule le détenu TAMBEDOU Mohamed, de nationalité Franco-Sénégalaise, placé sous mandat de dépôt, depuis le 31 mai 2019, pour des faits de trafic international de drogue et condamné définitivement à 10 ans d'emprisonnement, pour le conduire à l'extérieur de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) afin qu'il effectue une opération bancaire.

Revenus plus tard à la MACA, les trois agents informaient leurs chefs de l'évasion du détenu TAMBEDOU Mohamed, qui, selon leurs déclarations, les avaient conduits dans une résidence en Zone 4, où il était parvenu à s'échapper.

Une procédure a immédiatement été ouverte pour évasion à l'encontre de TAMBEDOU Mohamed, et complicité d'évasion à l'encontre des trois agents. Toutes les dispositions sont prises pour retrouver l'évadé.

C'est le lieu de préciser que, contrairement aux informations relayées sur les réseaux sociaux, TAMBEDOU Mohamed ne figure pas au nombre des personnes interpellées dans le cadre de la procédure ouverte, à la suite de la découverte de l'importante quantité de cocaïne à Abidjan et à San Pedro, lesquelles demeurent en détention.

**Le Service Communication**